



Déclaration liminaire du Spelc Versailles de la CCMA du 13 juin 2024

Monsieur le Recteur,

Mesdames, Messieurs les membres de la CCMA,

C'est avec stupéfaction que nous avons appris dimanche soir, comme des millions de Français, la dissolution de l'Assemblée Nationale dans un contexte national de mise en danger des valeurs républicaines. Sommes-nous repartis pour une valse des Ministres de l'Education Nationale ? Le Spelc Versailles reste donc vigilant mais pour l'instant revenons à nos inquiétudes :

1- Le Spelc Versailles demande une réelle réflexion sur la souffrance au travail et sur l'état psychologique des maîtres de l'enseignement du privé sous contrat.

Nous n'avons cessé de faire remonter la souffrance au travail de nombreux maîtres. Les conditions d'exercice du métier se détériorent, un sentiment d'autant plus présent qu'ils se sentent méprisés, oubliés d'un Ministère qui n'est que dans une logique comptable. Faut-il rappeler les griefs, apparemment oui : charges de travail accrues, élèves de plus en plus difficiles à gérer, relations conflictuelles avec certaines familles, méthodes de management de la hiérarchie conduisant à des pressions psychologiques sur le salarié ! On fait porter à l'école et donc aux maîtres les échecs de la société. Le métier est donc devenu chronophage et met en danger la santé des maîtres. Que compte faire le Ministère ? A quand une réelle médecine du travail ? Faut-il rappeler que le Rectorat est notre employeur et qu'à cet égard il doit protéger les maîtres !

2- Le Spelc Versailles s'oppose à la réforme du Lycée professionnel.

Elevée au rang de « causes nationales » et présentée comme une réforme choc de 2023 afin d'assurer l'avenir des élèves du lycée professionnel, cette réforme n'en est pas moins une réforme injuste ! Elle conduit à déshabiller Pierre pour habiller Paul, en réduisant les heures d'enseignements au profit de 50% de temps supplémentaires de formation en entreprise. Une fausse bonne idée quand on connaît les difficultés scolaires des élèves ! Et que dire de l'impact de la diminution du volume horaire sur les enseignants et de la mise en concurrence des différentes offres de formation dans une logique purement comptable !

3- Le Spelc alerte sur le casse-tête de la réforme du collège et la mise en place des groupes de besoins en mathématiques et en français pour les classes de sixième et de cinquième dès la rentrée 2024 conformément à l'arrêté du 15 mars 2024.

Dans certains établissements, des groupes de travail ont mené une réflexion sur cette réforme afin d'imaginer sa mise en place, réforme pensée dans un bureau sans tenir compte des réalités du terrain. C'est donc la fin de l'hétérogénéité des classes qui permettait aux plus en difficulté d'être poussés par le groupe moteur. Réforme structurelle, certes, mais une réforme qui induit un changement profond des pratiques des enseignants et de l'organisation interne du collège !

Théoriquement, le groupe le plus faible, auquel on ne doit pas dire qu'il est le plus faible, devrait bénéficier d'un effectif réduit. Or, pour de nombreux chefs d'établissement, cela reste un idéal théorique mais dans la pratique impossible ! Ubuesque comme situation !

Et que dire de la liberté pédagogique, mise à mal par cette réforme ! La mise en avant des compétences plus que le savoir ! Quelle école souhaitons-nous pour demain ?

Et les élèves à besoins particuliers sont-ils les oubliés de cette réforme ?

Comment mettre en place cette réforme avec un budget qui se réduit en peau de chagrin ?

4- Le Spelc Versailles dénonce la réforme de la formation initiale des enseignants prise d'une manière unilatérale par le Président de la République.

Concernant le recrutement des futurs enseignants, le Président disait lors d'une visite dans une école parisienne le 5 avril 2024, « *On voit bien que le système adopté ces dernières décennies n'était sans doute pas le meilleur* ». Il avance l'idée des « *écoles normales du XXI^e siècle* ». Faut-il tout d'abord rappeler que cette décision est unilatérale et s'est faite sans discussion préalable avec les organisations syndicales représentatives des personnels ?

Au-delà de la polémique sur cette nouvelle réforme structurelle, cette énième réforme se fait encore dans la précipitation et ne tient pas compte de la réalité du terrain. Comment penser qu'une telle réforme qui impacte toute une profession puisse se construire en quelques mois voire en quelques semaines ?

C'est donc la fin d'un recrutement à bac plus 5. Aucune évaluation des réformes antérieures n'a été réalisée et donc une prise de position totalement arbitraire !

On a besoin de réponses claires, un recrutement à bac plus trois avec deux ans de formation aujourd'hui est-ce raisonnable ?

Est-ce la solution idéale pour combler le déficit abyssal du manque de maître ? En fait, cette réforme, c'est « l'arbre qui cache la forêt » à savoir le manque d'attractivité dû en grande partie à la précarité de la profession. Inadmissible !

5- Enfin, le Spelc Versailles alerte aussi sur le régime additionnel de retraite et interpelle le Ministère pour qu'il tienne ses engagements d'égalisation du montant des pensions entre les maîtres du public et ceux du privé sous contrat. Le Spelc réaffirme son attachement au régime additionnel de retraite des enseignants du privé sous contrat crée par la loi n°2005-5 du 5 janvier 2005.

Nous vous remercions pour votre attention.

Pour transmission au Ministère.

Pour le Spelc Versailles

Les élues CCMA : G. MAZEAU et F. CHIKHR